

Zeitschrift: Générations
Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band: - (2017)
Heft: 94

Artikel: Sécurité : les arnaques sont de retour attention!
Autor: Tschumi, Marie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-830439>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

droit&argent

SÉCURITÉ

Les arnaques sont de retour : attention !

Ces temps-ci, les filous redoublent d'ingéniosité pour vous soutirer des sous. Sans tomber dans la parano, il convient de rester prudent. Explications.

« **A** llô Monique? Devine qui c'est? Tu ne me reconnais pas? Mais oui, c'est moi, ton petit neveu! Ecoute, je t'appelle parce que j'ai un petit souci d'argent et j'aurais besoin de ton aide...» Cette technique, dite du «faux neveu», consiste à soutirer de l'argent à une bonne âme en se faisant passer >>>



ARGENT

Le cash va-t-il être remplacé par les nouveaux moyens de paiement?

54

CONSO

Une alternative aux déodorants à l'alu.

58

SUCCESSION

Etre le seul héritier ne suffit pas, il faut un certificat.

59

MULTIMÉDIA

Comment bien vendre sur anibis.ch

61

pour un membre de la famille. Récemment encore, en Suisse, une femme de 85 ans a versé 60 000 fr. à un parfait inconnu qui prétendait être son cousin...

Plutôt connues outre-Sarine jusqu'à présent, ce genre d'arnaques existe dorénavant aussi en Suisse romande. Et, quand bien même elles ne sont pas en augmentation, elles persistent et, surtout, les montants soutirés peuvent être très importants, «parfois les économies de toute une vie», nous dit Daniel Favre, sergent-major, responsable de la prévention

« Ne signez ou ne concluez jamais le même jour »

VALÉRIE MUSTER, FRC



de la criminalité à la police neuchâteloise. Sans tomber dans la parano, il convient donc de rester prudent.

LES TECHNIQUES DES FILOUS

Typiquement, ces temps-ci, il y a une recrudescence de malotrus qui débarquent chez les gens à l'improviste. Ils disent travailler pour la gérance et prétendent devoir vérifier certaines choses ou proposent la pose d'un détecteur d'incendie, par exemple. Tandis que l'un parle au locataire, les autres en profitent pour aller dérober les valeurs dans les pièces d'à côté. L'astuce du faux copain d'école est également courante. Un individu vous arrête dans la rue et vous fait croire que vous étiez en classe ensemble, il y a longtemps. Après avoir discuté un moment, il vous parle de sa nouvelle boutique et vous promet un beau rabais. Vous achetez alors une veste au prix fort, alors que, en réalité, elle ne vaut pas grand-chose...



Ces quelques exemples, parmi d'autres, démontrent à chaque fois, comme le souligne Daniel Favre, que «ces escrocs profitent de la gentillesse de certaines personnes et de leur crédulité». La méfiance est donc de mise, et même si c'est plutôt louable de faire confiance, mieux vaut rester sur ses gardes. Surtout de nos jours. «Avant, pour le filou, c'était plus compliqué. Aujourd'hui, avec les nouvelles technologies, l'accessibilité n'est plus la même», avertit le policier. Car les arnaques ne se limitent évidemment pas à la vie réelle.

INTERNET, LA TOILE DES PIÈGES

Avec internet et les réseaux sociaux, les possibilités d'être piégés sont encore plus nombreuses, et sournoises! Qui n'a pas déjà tenté de rompre sa solitude par quelques échanges sur le web avec, parfois même, l'espoir de trouver l'âme sœur? A ce propos, Daniel Favre rappelle qu'il faut, là aussi, rester vigilant. Tandis que vous pensez avoir trouvé la perle rare, celle-ci vous réclame des sous pour pouvoir vous rejoindre. Vous acceptez et, comme par hasard, du jour au lendemain, vous n'entendez plus parler d'elle.

Alors, bien sûr, il ne faut pas en faire des généralités, et les belles rencontres peuvent aussi arriver! Mais il est nécessaire de toujours passer du virtuel au réel. Donc de voir la personne en chair et en os avant d'entreprendre quoi que ce soit.

Généralement, n'ouvrez pas la porte à des inconnus et ne versez

pas d'argent à des gens sans les avoir rencontrés de visu. Ne donnez pas non plus des informations ou des renseignements sur internet ou au téléphone, sans être certain de la fiabilité de votre interlocuteur. Typiquement, la banque ne va pas vous appeler pour vous demander le code d'accès de votre compte! Elle vous priera de passer au guichet. Et, si vous avez un doute, si la personne au bout du fil vous paraît bizarre, n'hésitez pas à en parler à un proche ou directement à la police.

TOUJOURS LES RENCONTRER

D'ailleurs, ce conseil vaut aussi après coup. S'il est malheureusement trop tard, si vous vous êtes déjà fait avoir, Daniel Favre rappelle «qu'il faut en parler, même si vous vous

« Ces escrocs profitent de la gentillesse de certaines personnes »

DANIEL FAVRE, POLICE NEUCHÂTEL



sentez honteux». Certains ne disent rien, par gêne, alors qu'une telle mésaventure — rappelons-le — peut arriver à n'importe qui, et c'est uniquement en faisant passer l'information que les gens seront mieux sensibilisés et les pièges plus faciles à éviter.

MARIE TSCHUMI

Les autres pièges du quotidien

Nous sommes aussi piégés quotidiennement par des gens très malins qui réussissent à nous convaincre d'acheter des biens ou des services, souvent à des prix exorbitants. Quelques exemples.

LE DÉMARCHAGE

Le démarchage est une pratique, souvent agressive qui consiste à vous harceler, à domicile ou au téléphone, pour vous vendre différents produits.

Sachez que même oralement, si vous acceptez un contrat, il est valable. Fort heureusement toutefois, dorénavant, vous avez 14 jours pour revenir sur votre décision. Mais il n'empêche : « Ne signez ou ne concluez jamais rien le jour même et laissez vous le temps de réfléchir, conseille Valérie Muster, juriste à la Fédération romande des consommateurs (FRC). Même si vous avez un droit de révocation, parfois, un acompte est demandé. Et il ne vous sera pas toujours remboursé ! » A noter aussi que, en ajoutant un astérisque (*) dans l'annuaire, vous vous protégez (en partie) contre le démarchage téléphonique.

Et bonne nouvelle : à l'avenir, les opérateurs seront peut-être obligés de bloquer eux-mêmes, en amont, ce harcèlement publicitaire.

LES COURTIERS MALHONNÊTES

Les courtiers sont légion, particulièrement dans le domaine des assurances. Et ils ne font pas tous preuve d'une grande honnêteté... Si le premier contact se fait par téléphone, via un callcenter et qu'un individu vous propose un rendez-vous avec un courtier en assurances qui viendra vous voir à votre domicile, refusez ! « Évitez d'accepter de tels rendez-vous. Renseignez-vous plutôt directement auprès de votre compagnie », recommande Valérie Muster. Car, contrairement aux démarchages précités, la grande différence ici, c'est que, en signant un contrat, vous ne pourrez généralement pas revenir en arrière.

LES NUMÉROS SURTAXÉS

Ici, l'astuce se fait par téléphone. Vous recevez un coup de fil chez vous d'une société X ou Y avec une offre qui pourrait vous intéresser, mais vous devez la rappeler... Le numéro, commençant généralement par 090*, doit absolument vous mettre la puce à l'oreille : cet appel est surtaxé ! A moins d'être totalement certain de la fiabilité de votre interlocuteur, dans ces cas-là, ne rappelez surtout pas, au risque de déboursier des dizaines de francs pour rien...

FAUSSE GRATUITÉ

Quand un service ou un produit vous est gracieusement offert, sachez qu'il y a sans doute anguille sous roche. Par exemple, quand une société vous propose d'installer chez vous, gratuitement, un système de sécurité, ne concluez rien les yeux fermés. Bien souvent en effet, il y a, à la clé, un contrat d'abonnement extrêmement onéreux dont il sera très difficile de se délier. La gratuité peut parfois coûter très cher !

LES FACTURES GONFLÉES

Il n'est pas toujours évident de se faire une idée précise du coût d'un service chez le garagiste ou de travaux à la maison. Parfois, vous vous retrouvez à payer des réparations que vous n'avez même pas demandées ou une facture dont le montant est démesuré. A ce propos, Valérie Muster raconte que, à la FRC, plusieurs consommateurs se sont plaints d'une nouvelle pratique : « Des individus débarquent chez vous et proposent de nettoyer votre toiture ou vos dalles. Très convaincants, il n'est pas toujours simple de refuser et, sur le moment, à chaud, on ne se rend pas bien compte. Vous acceptez, le devis est fixé à 3000 fr., et le travail leur prend une demi-heure seulement. » Prenez garde ! Pour éviter les mauvaises surprises, n'acceptez jamais rien à la va-vite et demandez plusieurs devis pour pouvoir comparer.

